

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
04/02/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 0
Absents avec
procuration : 2
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 2-2
Objet : Extension
vidéoprotection.
Engagement de dépenses.
Demande aide financière.

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :
M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)
M. EVIN (Procuration à Mme GRANGE)

Madame DALLA-ZANNA a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 35

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait le choix de la vidéoprotection, il y a plusieurs années, pour améliorer la sécurité et diminuer les actes de délinquance et de vandalisme.

Il explique que les installations, les extensions, la maintenance ont été réalisées par la Société SCOPELEC, reprise par la société FOLIATEAM de Balma (31130).

Monsieur le Maire ajoute que les résultats de la vidéoprotection, confirmés par la Gendarmerie, sont très satisfaisants et qu'il y a lieu de l'étendre à la totalité de la Commune.

Monsieur le Maire présente l'étude technique complète du projet faite par la Société FOLIATEAM et son chiffrage pour un montant de 83 651, 64 € H.T soit 100 381,97 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de réaliser l'extension de la vidéoprotection sur l'ensemble de la Commune ;
- de confier les travaux à la Société FOLIATEAM de Balma (31) pour un montant total H.T de **QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN EUROS SOIXANTE QUATRE CENTS (83 651,64 €)** soit TTC de **CENT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT UN EUROS QUATRE VINGT DIX SEPT CENTS (100 381,97 €)** ;

- de solliciter l'autorisation du service vidéoprotection de la Préfecture ;
- de solliciter l'aide de l'Etat ;
- d'inscrire la dépense sur le Budget Communal 2025 ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **18.02.2025**
Pour copie conforme

En Mairie, le 14 février 2025

Le Maire,
Christian SANS

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Boussens (Haute-Garonne) in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOUSSENS" and "(Haute-Garonne)". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.